

N/REF : 23/09/2024 10H47 C:000053 I:02582
V/REF : AC/C01327
V/Email reçu le Lundi 23/09/2024 a 10H47

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. BAV
IMMEUBLE : BLAZ VUHEZ - BAV
21B, RUE DU MONT SAINT MICHEL
.
35830 BETTON

Rennes, le 27 Septembre 2024

Référence Marché : 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 21B MICHEL - MR COQUELIN MLLE LE DEZ 06 19 83 04 74
LOGEMENT N° 104276, PORTE N°11, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : CHAUFFE-EAU QUI PRÉSENTE UN GOUTTE A GOUTTE - VOIR POUR REMPLACEMENT DU
GROUPE SÉCURITÉ OU DU BALLON
Donneur d'ordre : Mme L NADAL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 26/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DU BALLON D'EAU CHAUDE
CONSTAT: FUITE SUR SIPHON
DÉPOSE SIPHON
FOURNITURE ET POSE SIPHON POUR BALLON EAU CHAUDE
CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 27/09/24 a 11H58 Mme L NADAL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS099-F.P siphon pr appar./trop plein	1	55,05	55,05
	TOTAL H.T.			55,05
	T.V.A. a 10,00%			5,50
	TOTAL T.T.C.En EURO			60,55

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.